

Brignais, le 27 janvier 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 36

**Objet :
Acquisition foncière lieu-dit
les Vallières à Vourles**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux

Le : 25 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18 janvier 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : M. Lionel BRUNEL

SECRETAIRE : M. Martial GILLE

Pouvoirs :

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET

Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Agnès BERAL

DÉLIBÉRATION N°2022-02

A la demande de la CCVG, et conformément à sa stratégie foncière agricole, la Safer a exercé son droit de préemption au prix sur la vente des parcelles AH65 (verger), située en zone A, et AH66 (chemin d'accès au verger), situé en zone U, sur la commune de Vourles. Cette préemption avait pour objectif de préserver l'usage agricole du terrain.

A l'issue de la préemption, la Safer organise la rétrocession des biens acquis, dans le cadre d'un appel à candidature. La CCVG s'est portée candidate, avec l'objectif de remettre en location cette parcelle à l'agriculteur en place, dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales. Le comité technique de la Safer a approuvé la rétrocession de la parcelle à la CCVG lors de sa séance du 26 novembre 2021.

Il convient à présent de finaliser l'acquisition des parcelles AH65 et AH66, d'une contenance respective de 3 532m² et 85m², soit une surface totale de 3 617m², par la CCVG. Celle-ci mettra ensuite en place un bail rural à clauses environnementales avec M. Philippe Dumont, arboriculteur sur Vourles, actuel exploitant de la parcelle.

La CCVG procède donc à l'acquisition de cette parcelle avec le propriétaire, la SAFER Auvergne Rhône Alpes, en signant une promesse de vente selon les surfaces et le montant suivant :

Commune	section	n°	Adresse	surface (m ²)	Offre de prix	Propriétaires	Date échéance promesse d'achat
VOURLES	AH	65 et 66	Lieu-dit Les Vallières	3 532m ² et 85m ²	2,82€ /m ²	SAFER Auvergne Rhône Alpes	31/05/2022
			TOTAL	3 617m ²	10 200€ HT et 2 040€ TVA sur produit rétrocédé		

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de ces parcelles listées ci-avant,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/01/2022,
GAUQUELIN Françoise

